

Toutes nos discussions par la suite au comité des comptes publics ou celles du public sur le rapport de l'Auditeur général ne changent rien sauf qu'elles soulignent certaines fautes qui, par conséquent, ne se reproduisent pas pendant un certain temps, d'ailleurs trop court.

Ce qui s'impose vraiment, c'est la participation du Parlement aux décisions sur les affectations de capitaux, sur la façon dont ils doivent être dépensés, sur les objectifs qu'ils doivent servir, et ainsi de suite.

Je le répète, madame l'Orateur: je suis tout à fait conscient du conflit entre cette façon de concevoir les choses et le principe du gouvernement responsable selon lequel le gouvernement prend les décisions et tout ce que nous pouvons dire c'est oui ou non. Mais peut-être ce principe mériterait-il mûre réflexion à la lumière des complexités du gouvernement démocratique dans un pays comme le Canada d'aujourd'hui, qui dépense quelque 30 milliards de dollars, dont le gouvernement compte des centaines de milliers de personnes à son service, et qui intervient dans la vie des citoyens du berceau à la tombe, peut-être pas autant que je pourrais le souhaiter mais certes plus que qu'il ne le faisait il y a quelques années.

● (2020)

Sans doute vaudrait-il mieux remettre en question l'idée sacrée selon laquelle seul le gouvernement peut publier ce livre bleu et en saisir la Chambre. Peut-être vaudrait-il mieux aussi que l'emporte le droit sacré des députés, en tant que représentants du peuple, de décider de la façon dont les deniers seront dépensés, et nous devrions établir un genre de comité qui aurait son mot à dire sur l'affectation des crédits avant qu'ils ne figurent au livre bleu.

Je suis partie à l'expérience que nous tentons au cours de la présente session. Je le répète, certains des jours que nous avons passés à examiner les prévisions budgétaires n'ont pas été perdus. Je dirais même qu'en vertu du régime actuel, peut-être devrions-nous étudier tous les ans, sans limite de temps, un ou deux ministères, de façon que nous puissions garder les ministres sur la sallette tant que nous n'aurions pas obtenu satisfaction à propos de leurs prévisions de dépenses. Mais même si nous atteignons ce but, nous viendrions encore sur le tard discuter de prévisions de dépenses décidées d'avance. En l'occurrence, la plupart des observations des députés de l'opposition ne sauraient être que critiques et doléances.

Le président du Conseil du Trésor a tout à fait raison de dire que les députés de l'opposition se plaignent que le gouvernement dépense trop d'argent à une chose pour ensuite venir demander qu'il dépense davantage à autre chose. Je veux bien moi-même encaisser cette critique. Il y a des choses pour lesquelles on dépense de l'argent ici et qui ne le méritent pas, et je suis d'avis que les pauvres, les gens à faibles revenus, ceux qui ont besoin de meilleurs soins médicaux et ceux qui ont besoin de pensions plus substantielles, méritent qu'on leur consacre plus d'argent. Je trouve peu satisfaisant et réellement déconcertant que tout ce que nous puissions faire soit de nous occuper de ces choses une fois que le cheval est disparu du trésor public, si je puis me permettre une métaphore horriblement confuse.

Comme je le disais au début, je ne m'attends pas à ce qu'une idée comme celle-là soit approuvée ce soir, ni demain matin ni peut-être même au comité permanent de la procédure et de l'organisation pour la présente session, mais j'ai lancé l'idée, et je l'ai fait aussi énergiquement que j'ai pu. Je le fais à titre de traditionaliste en matière de procédure parlementaire qui aime encore la façon dont

Auditeur général

on procédait quand je suis venu siéger ici pour la première fois. Soit, nous dépensions si peu d'argent à l'époque que nous avions amplement le temps de songer à la manière de le dépenser.

Il faut que nous adoptions une nouvelle attitude vis-à-vis de la dépense des deniers publics. Même si nous n'apportons pas les mêmes modifications à l'égard des mesures législatives et même si c'est le gouvernement qui décide des bills que doit étudier le Parlement, quant aux propositions de dépense des fonds publics, tous les députés devraient participer aux décisions avant plutôt qu'après. Si les choses étaient ainsi, nous, de l'opposition, aurions, je crois, une tâche plus ardue à accomplir—nous aurions à assumer une plus grande part de responsabilité dans les décisions, mais nous nous acquitterions mieux et plus sérieusement de nos fonctions de gardiens des deniers publics.

[Français]

M. C.-A. Gauthier (Roberval): Madame le président, il me fait plaisir de prendre la parole sur la motion de l'opposition:

Que la Chambre est d'avis qu'il est nécessaire d'affirmer que le pouvoir exécutif s'est étendu et continue de s'étendre et devrait être restreint; et, en particulier, que la Chambre doit trouver le moyen d'examiner, prévenir et corriger les dépenses abusives de deniers publics par le gouvernement du Canada, notamment par l'adoption immédiate de mesures législatives visant à renforcer et améliorer le bureau de l'Auditeur général.

Madame le président, je crois bien que c'est à cause des pouvoirs trop étendus du gouvernement actuel qu'on engendre la dictature financière que le gouvernement exerce aujourd'hui. Qui est le responsable de cette dictature du gouvernement fédéral sur l'ensemble du Canada qui est retombée sur les provinces?

Il est certain que le gouvernement fédéral a bien joué ses cartes auprès des provinces afin d'obtenir et de faire céder les droits de taxation qu'il possède depuis des années.

On blâme aujourd'hui le gouvernement de posséder d'immenses pouvoirs de dépenses. Je suis tout à fait d'accord, mais cette situation n'a pas vu le jour sous le gouvernement actuel. C'est depuis plus de 30 ans que les gouvernements fédéraux se succèdent et profitent de leur situation économique favorable pour augmenter leurs dépenses au rythme des entrées de taxes.

Les municipalités et les commissions scolaires crient au secours à cause de l'ingérence des provinces dans leur domaine. Les provinces en font autant face au gouvernement fédéral qui, lui, fait un pas de plus chaque année dans les secteurs réservés exclusivement aux provinces. Pendant que tout le monde pousse de hauts cris contre l'ingérence du gouvernement fédéral dans ses affaires, celui-ci s'excuse et augmente même son emprise en disant que c'est dans le but de sauver ces provinces. Le gouvernement fédéral, le grand sauveteur des provinces!

C'est pour améliorer la justice sociale, comme nous l'a mentionné le président du Conseil du Trésor (M. Chrétien) cet après-midi, et ce même ministre d'ajouter que le gouvernement actuel, après avoir doublé ses dépenses, n'est pas pire que les provinces qui ont, elles aussi, doublé leurs dépenses, toutefois, sans préciser que ce sont encore les provinces qui sont responsables directement des questions de santé, de la voirie, de l'agriculture et de tous les secteurs que la Constitution leur a concédés.